



Notre-Dame-du-Laus

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

COVID-19 : AVIS AUX PERSONNES DE RETOUR DE VOYAGE : ISOLEMENT OBLIGATOIRE DE 14 JOURS

Notre-Dame-du-Laus, le 25 mars 2020 – **Invoquant la loi sur la mise en quarantaine, le gouvernement du Canada rend maintenant obligatoire l'isolement préventif de 14 jours pour les personnes de retour de voyage, même si elles ne présentent pas de symptômes de la COVID-19.**

Vous revenez de voyage ?

- Si vous êtes de retour de voyage, vous devez procéder à un Isolement préventif de 14 jours maintenant obligatoire à la maison. Ce qui veut dire que vous ne devez avoir aucun contact avec d'autres personnes, ni même vous arrêter dans un commerce.

Vous n'éprouvez pas de symptômes ?

- Vous devez quand même vous mettre en quarantaine obligatoire durant les 14 jours à compter du jour où vous avez commencé votre voyage vers le Canada.

- Il est important que les personnes surveillent leur état de santé à leur retour au pays. Il se peut qu'elles aient été en contact avec le nouveau coronavirus pendant leur séjour à l'étranger.

- Pour une période de 14 jours à partir de la date de votre retour au Canada, l'Agence de santé publique du Canada demande de surveiller l'apparition de fièvre, de toux et de difficultés à respirer.

Vous avez de la toux ou de la fièvre ?

- Si vous avez de la toux ou de la fièvre, contactez le 1 877 644-4545 si votre condition le permet. Si vous êtes un voyageur de retour depuis moins de 14 jours, précisez-le. On vous dira comment vous rendre et quelles précautions prendre (port de masque, utilisation de transport personnel ou d'une ambulance, etc.).

- Ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous.

- Rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires.

Vous avez plus de 70 ans ?

- Les personnes âgées de 70 ans et plus sont les plus à risque de décéder des complications de la COVID-19. Ainsi, afin de protéger leur santé, il est demandé à ces personnes de rester à la maison, sauf en cas de nécessité ou d'exception, comme pour se présenter à un rendez-vous médical important.



Notre-Dame-du-Laus

- Les personnes âgées peuvent sortir prendre une marche ou aller se procurer de la nourriture et des médicaments en respectant les consignes sanitaires recommandées. Lorsque disponibles, les services de livraison à domicile sont à privilégier.

Merci de tenir compte des mesures recommandées par le gouvernement.

Pour rester informés de l'évolution de la situation

- Site web de la Municipalité : **www.notre-dame-du-laus.ca/covid-19**
- Facebook : **www.facebook.com/NDLTousensemble**
- Pour en savoir davantage sur le coronavirus : **Quebec.ca/coronavirus**
- **LIGNE INFO CORONAVIRUS : 1 819 644-4545**